

Jeudi 3 décembre 2015

En formation agricole



Pour permettre aux agriculteurs d'être autonomes.

Une session de formation VGP (Vérification Générale Périodique) s'est déroulée au CFPPA de la Barotte avec onze exploitants agricoles du territoire.

En partenariat avec la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, qui organise plusieurs sessions annuelles sur site mais également sur l'ensemble de la Bourgogne, cette formation d'une durée de sept heures avait pour objectif de permettre aux agriculteurs d'être autonomes afin d'assurer la vérification de leurs engins de levage (chariot télescopique et chargeur frontal). Elle comportait également la présentation des textes réglementaires ainsi que la réalisation d'une vérification à titre d'exemple.